



# **RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION**

-

## **EXERCICE 2022**

BELMONT-SUR-LAUSANNE, LE 30 MAI 2023

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	2
PREAMBULE .....	4
COMPTE-RENDU DE LA VISITE.....	6
Réseau électrique .....	6
Etude des préavis clôturés en 2022 .....	7
ETUDE DU RAPPORT DE GESTION 2022 .....	8
<b>I. DAGSP - DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DE LA SÉCURITÉ</b>	
<b>PUBLIQUE.....</b>	<b>8</b>
Introduction.....	8
Statistiques de la population .....	8
Tableau des mutations .....	8
Résidences secondaires .....	8
Gestion de crise en cas de pénurie d'électricité.....	9
Archives .....	9
Ressources humaines .....	9
Statistiques du personnel .....	9
Statistiques diverses (radars mobiles) .....	9
Communication .....	9
Forêt.....	9
<b>II. DFMI - DIRECTION DES FINANCES, DE LA MOBILITÉ ET DE L'INFORMATIQUE.....</b>	<b>10</b>
Organisation des Finances .....	10
Informatique.....	10
Durabilité .....	11
<b>III. DJAS – DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES AFFAIRES SOCIALES .....</b>	<b>12</b>
Affaires scolaires (Degré Primaire et Secondaire).....	12
Accueil de l'enfance .....	12
Affaires sociales .....	12
Affaires culturelles, sportives et loisirs .....	13
<b>IV. DTSI – DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS .....</b>	<b>14</b>
Modification de l'alimentation du réseau d'eau .....	14
Source d'eau sur le territoire communal .....	14
Consommation moyenne d'un ménage .....	14
Prix de rachat du courant solaire .....	15
Compteurs d'eau de nouvelle génération et pertes d'eau sur le réseau.....	15
Limitation de vitesse à 30km/h sur le Burenoz .....	15
Entretien différencié des espaces verts .....	15
<b>V. DUD – DIRECTION DE L'URBANISME ET DES DOMAINES .....</b>	<b>16</b>
Personnel .....	16
Service de contrôle des citernes .....	16

<b>Commission municipale d'urbanisme</b> .....	16
<b>En Arnier III</b> .....	16
<b>Plan de quartier du Signal</b> .....	17
<b>Plan d'affectation « Rueyres 2 »</b> .....	17
<b>PACom</b> .....	17
<b>Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments+ (CECB+)</b> .....	18
<b>Conciergerie</b> .....	18
<b>Collège</b> .....	18
<b>DECHARGE</b> .....	19

## PREAMBULE

La Commission de gestion (ci-après CG), composée de Messieurs Axel Boggio, président, Frédéric Michaud, Christian Nicolet, Alfred Roth et Marc-André Weber s'est réunie à plusieurs reprises entre le 17 janvier et le 25 mai 2023.

La CG a rencontré la Municipalité lors d'une séance de questions le 1 mai 2023.

Le 9 mai, elle a participé à une présentation de la commune sur le thème « Réseau électrique : organisation, répartition, achat et développements futurs ».

Elle remercie les conseillers municipaux et les collaborateurs de l'administration communale pour leur disponibilité ainsi que l'exhaustivité et la qualité des informations délivrées.

\*\*\*\*\*

L'année 2022 de notre commune de Belmont-sur-Lausanne a été marquée principalement par la démission de la Municipale en charge de la DJAS après une année d'activité. Dès le 1<sup>er</sup> octobre, Monsieur Damien Cuche a complété l'équipe en place en reprenant cette direction.

Au-delà des activités opérationnelles de la commune, un gros travail a eu lieu afin de renforcer les équipes en place, de remplacer les nombreux départs qui ont eu lieu en 2022 et de réorganiser certains services.

De plus, un effort particulier a été fourni sur la communication interne et externe : sondage à la population, BelmontInfo, présentation du programme de législature, soirée des entreprises, plus de communication transverses entre les municipaux en dehors des séances officielles.

La préparation à la gestion de crise face à une éventuelle pénurie d'énergie a occupé le collègue.

Un nouveau règlement du personnel a été mis en œuvre, présenté aux collaborateurs et approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

\*\*\*\*\*

Nous pouvons aussi estimer sur la base des mêmes connaissances que la teneur du rapport de gestion 2022 de la Municipalité correspond bien à la réalité des faits ayant eu lieu durant cette année dans notre commune. Nous ne reviendrons donc pas sur les points du rapport qui ne suscitent pas de remarques particulières. Nous nous sommes plutôt attardés sur des dossiers plus complexes ou symptomatiques de la situation en 2022.

Nous saluons la démarche absolument indispensable qui a été entamée en 2022 par l'ensemble de la Municipalité et qui a permis de définir précisément les tâches de chaque département d'une manière détaillée, de budgéter le temps nécessaire à chacune de ces tâches ainsi que les compétences requises du personnel pour l'accomplissement de ces dernières et pouvoir ensuite fixer les besoins en personnel de chaque département.

Ce processus permettra aussi par exemple d'envisager et de réfléchir à l'externalisation d'autres tâches (conciergerie journalière et hebdomadaire ainsi que grands nettoyeurs), voir travaux administratifs répétitifs et chronophages.

Lors de nos différentes discussions, nous relevons que le traitement des dossiers devient de plus en plus complexe et donc une affaire de spécialistes !

Dans cette optique, une collaboration plus intensive avec les services spécialisés de Pully est selon nous souhaitable et la Municipalité nous a assuré travailler dans ce sens.

# COMPTE-RENDU DE LA VISITE

## Réseau électrique

Cette année, 4 membres de la CG, auxquels se sont joints Mme Ramoni-Perret et MM. Annese et Marrel, respectivement membres et Président de la CoFin, ainsi que Mme Greiner, Syndique et Mme. Gillard, Présidente du Conseil communal ainsi que plusieurs chefs de service ont assisté à une présentation de la commune sur le thème « Réseau électrique : organisation, répartition, achat et développements futurs ».

A la suite d'une présentation détaillée de la situation du réseau électrique de Belmont, Monsieur Philippe Michelet, Municipal, a mis en lumière les enjeux énergétiques futurs qui attendent la commune qui est propriétaire de son réseau. Elle va ainsi devoir faire face à une évolution technologique importante de son réseau électrique :

Caractéristiques des réseaux électriques actuels	Caractéristiques des réseaux électriques intelligents
Analogique	Numérique
Unidirectionnel	Bidirectionnel
Production centralisée	Production décentralisée
Communicant sur une partie des réseaux	Communicant sur l'ensemble des réseaux
Gestion de l'équilibre du système électrique par l'offre/ production	Gestion de l'équilibre du système électrique par la demande/consommation
Consommateur	Consom'acteur

Pour cela, la commune va devoir relever de nouveaux défis tels que :

- Mise à niveau des postes de distribution
- Intégration des productions décentralisées
- Intégration des auto-consommateurs et microgrid
- Déploiement des compteurs «intelligents»
- Transmission des données aux concentrateurs et au centre de traitement

Qui vont engendrer de nouveaux investissements :

- Entretien et extension du réseau
- Acquisition et déploiement des compteurs «intelligents»
- Investissement dans les réseaux de télétransmission
- Investissement pour le traitement informatique des informations
- Renforcement de la gestion administrative
- Baisse de la consommation électrique
- Rétribution de la production décentralisée

Cette visite s'est achevée par un souper à l'auberge communale de Belmont en compagnie de la Municipalité au grand complet ainsi que quelques employés communaux. Ceci a permis d'échanger sur notre commune dans un climat plus informel qu'à l'accoutumée, ce qui était fort agréable.

## **Etude des préavis clôturés en 2022**

Aucun préavis de 2022 n'a été revu par la CG en 2023. En effet, les seuls préavis retenus étaient le préavis 04/2022 « modernisation de l'éclairage public » pour lequel les travaux n'ont pas encore commencé et le préavis 09/2022 « Parcelle communale 125 » pour lequel les démarches sont en cours auprès du registre foncier.

## ETUDE DU RAPPORT DE GESTION 2022

### **I. DAGSP - DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **Introduction**

Quels enseignements tirés du départ prématuré de Mme Sandrine Rainotte, Municipale. ?

Pour la Municipalité il est évident qu'il ne faut pas augmenter le nombre de politiques, mais bien doter chaque direction du personnel nécessaire et surtout qualifié. Cela permettra de soutenir et décharger chaque Municipal.e. et Syndique, leur permettant aussi de se libérer de certaines tâches opérationnelles au profit du suivi de dossiers plus stratégiques. Le processus est en cours.

#### **Statistiques de la population**

Les raisons de la différence du nombre d'habitants entre le Canton et le contrôle des habitants sont les suivantes :

Statistique Vaud tient compte uniquement de la population suisse établie et étrangère avec une durée de séjour d'au moins un an. Les étrangers qui n'ont pas encore reçu leur permis de séjour, ceux qui possèdent un permis L (permis pour une durée de moins d'une année), un permis S ou F (personnes à protéger et réfugiés), les frontaliers, les personnes en résidences secondaires ne sont pas comptabilisées par statistique Vaud.

La différence peut être également expliquée par les mouvements d'arrivées et de départs de l'année 2022 enregistrés après le 1<sup>er</sup> janvier 2023, alors que la statistique selon le registre des habitants avait déjà été établie.

#### **Tableau des mutations**

Le nombre total des mutations 2022 se monte à 1017.

#### **Résidences secondaires**

Les loueurs de logements ou chambres ont l'obligation de s'annoncer à la commune et de tenir un registre des nuitées. Sur cette base la commune tient un registre des loueurs. Des contrôles sporadiques sont effectués.

## **Gestion de crise en cas de pénurie d'électricité**

Une organisation a été prévue en cas de besoin.

## **Archives**

L'organisation des archives sous la responsabilité d'une personne avec une formation particulière débutera dans le courant de l'année 2023 et sera terminée en fonction des ressources allouées.

## **Ressources humaines**

L'organigramme présenté dans le rapport de gestion 2021 (p. 7) est en voie de finalisation. Après un long travail consacré à la détermination des tâches, deux postes ont été mis au budget 2023. Cependant, ce travail de réorganisation étant toujours en cours, un organigramme détaillé sera présenté dans le rapport de gestion 2023.

## **Statistiques du personnel**

Le tableau montre bien les besoins identifiés lors du chiffrage des tâches de chacune et chacun, en tenant compte des départs à la retraite.

## **Statistiques diverses (radars mobiles)**

La Municipalité peut demander des contrôles radars ciblés. Elle l'a fait, par exemple, pour la Rte des Monts-de-Lavaux. Toutefois, on ne sait pas quand ni où se place le « contrôleur ». Tolérance zéro en ce qui concerne les rues aux abords de l'école, La mise en place de radars pédagogiques est un bon moyen pour sensibiliser la population. Une réflexion est en cours pour acquérir ses propres radars pédagogiques et les installer sur les routes à problèmes.

## **Communication**

Depuis le début de la législature, une des priorités de la Municipalité est d'améliorer la communication. La collaboration avec le Courrier Lavaux-ORON en est un bel exemple et une excellente initiative. Le BelmontInfo vit toujours. Une réflexion générale va être menée pour améliorer notre présence sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune.

## **Forêt**

A la question pourquoi les forêts et les Vignes ne sont-elles pas sous la DTSI ? La Municipalité relève que c'est plus un héritage et vu qu'il n'y pas de personnel.

## II. DFMI - DIRECTION DES FINANCES, DE LA MOBILITÉ ET DE L'INFORMATIQUE

### Organisation des Finances

En 2022, la bourse communale a pris en charge le traitement opérationnel des salaires. La solution informatique utilisée pour la tenue de nos comptes est le système Abacus, solution utilisée par de nombreuses administrations publiques et adaptée à la taille de notre commune.

La société Ofisa nous assure un support régulier dans l'utilisation de ce système comptable. Cette solution permet un suivi budgétaire efficace, grâce à la saisie de l'ensemble des postes budgétaires dans le système et un flux de validation des factures numérisées permettant de comparer aisément les montants comptabilisés avec les montants budgétés.

Au niveau bancaire, la Bourse travaille dorénavant majoritairement avec la banque Raiffeisen, mais dispose toujours de comptes auprès des banques PostFinance, BCV et Crédit Suisse. Cela permet d'assurer une gestion efficace de nos liquidités, tout en évitant au maximum les charges d'intérêts négatifs facturées par les banques sur les premiers mois de l'année 2022. A noter pour finir la remise au concours en 2022 du mandat de révision de nos comptes et le choix de la fiduciaire Bettex, basée à Lausanne et appartenant au groupe Heller, pour réaliser le travail de révision de nos comptes 2022.

Un projet « Système qualité » visant à revoir l'ensemble des processus opérationnels a été initié en 2022. Le but est d'établir une base documentaire des principaux processus opérationnels, à des fins de suivi qualité, de formation pour les nouveaux collaborateurs et d'amélioration continue. L'objectif de ce projet n'est pas d'avoir l'ensemble des processus documentés en l'espace de quelques mois, mais de mettre en place les outils documentaires et les bonnes pratiques, puis d'alimenter la base documentaire au fil du temps.

### Informatique

Début juillet 2022, la Municipalité de Pully a décidé de rattacher l'entité des archives à son Service informatique, en raison de la forte interaction de leurs activités respectives dans le cadre des projets de numérisation. C'est dans ce contexte que le Bureau Informatique de Pully (BIP) se nomme désormais Service des Systèmes d'information (SSI), afin de correspondre d'avantage au périmètre des activités assurées, tant sur le plan informatique que sur le plan documentaire et archivistique.

Le SSI organise régulièrement des cours sur le thème de la cybersécurité à l'attention des collaborateurs. Ils organisent également des fausses attaques pour sensibiliser les collaborateurs aux risques de sécurité et les bonnes pratiques à adopter. Ils apportent leur aide au quotidien en cas de question ou de doute sur la manière de traiter un email entrant.

## **Durabilité**

Le fonds « Durabilité » a été créé en 2022 lors de la clôture des comptes 2021. Une première alimentation de CHF 80'000.- a été validée par le CC à cette occasion.

Ce fonds étant en relation avec le service « Durabilité », il est sous la supervision du Municipal en charge, mais l'ensemble des flux financiers en relation avec son utilisation suivent les mêmes étapes de validation et de contrôle que tout autre dépense.

A ce jour, seules les dépenses en relation avec la mise en place du PECC (factures de nos consultants) seront affectées à ce fonds. Il est prévu de développer notre politique de subventions, avec la mise en place d'une nouvelle directive, afin d'encourager notre population vers la transition énergétique. Cela sera fait courant 2023

### **III. DJAS – DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES AFFAIRES SOCIALES**

Après une année chargée, marquée par le départ de la Municipale Sandrine Rainotte qui a malheureusement dû démissionner, puis la reprise du dicastère par Damien Cuhe, la DJAS a poursuivi sa refonte. Tout comme les autres dicastères, la DJAS s'appuie sur la volonté de l'équipe municipale de renforcer chaque dicastère avec le personnel nécessaire et qualifié, afin de soutenir et décharger chaque municipal de tâches opérationnelles.

#### **Affaires scolaires (Degré Primaire et Secondaire)**

A ce jour les effectifs dans l'établissement scolaire de Belmont sont relativement stables, il n'y a rien de particulier à relever sur l'année 2022. Cependant, une étude des besoins scolaires futurs est en cours en 2023, en collaboration avec les communes de Pully et Paudex afin d'anticiper toute croissance démographique.

#### **Accueil de l'enfance**

La structure d'accueil familial de jour, regroupée au sein du réseaux Pully-Paudex-Belmont-Lutry et gérée par Pully doit faire face à une difficulté croissante à recruter des Accueillant(e)s en Milieu Familial (AMF). Ceci pour trois raisons : 1- les salaires, 2- les exigences cantonales en termes de formation et des normes d'encadrement, 3- le manque de stabilité de l'emploi, nécessitant beaucoup de souplesse. La période COVID a également conduit beaucoup d'AMF à changer de carrière.

Face à ces difficultés, les communes regroupées en réseau ont lancé un projet de refonte de l'Accueil Familial de Jour qui se poursuivra en 2023 et dans lequel notre municipal est impliqué. La commission de Gestion encourage cette initiative et suivra ses effets sur les prochaines années.

Un autre projet important concerne le transfert des structures d'accueil gérées par la commune (CVE et UAPE) vers la Fondation Enfance et Jeunesse, une fondation professionnelle qui gère déjà les structures de Pully et Paudex. Là encore la commission de Gestion suivra la mise en œuvre de ce projet sur les prochaines années.

#### **Affaires sociales**

Pas de changements ni de projets majeurs à souligner sur l'année 2022. La Municipalité reste bien impliquée dans les affaires sociales via l'association intercommunale ARAS ou via un soutien direct aux associations locales.

## **Affaires culturelles, sportives et loisirs**

Là encore il n'y a pas de projets majeurs à relever en 2022

La Municipalité est toujours active pour assurer un soutien continu aux sociétés locales. Il est à noter qu'elle leur a offert un nouveau canal de communication en leur permettant une mise en lumière au travers d'articles sur la page « Belmont Info », publiée régulièrement dans le journal régional Le Courrier.

## IV. DTSI – DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS

### Modification de l'alimentation du réseau d'eau

Le fonctionnement du réseau d'eau consomme jusqu'à trois fois plus d'électricité que l'éclairage public, si bien que réaliser des économies à ce niveau était intéressant. Une modification de l'alimentation du réseau, consistant à profiter de l'écoulement gravitaire depuis la prise de la Métraude, a permis de diminuer largement cette consommation d'électricité. Si cette économie n'a pas été réalisée plus tôt, c'est parce que les tarifs bas de l'électricité n'étaient pas incitatifs et que leur hausse en 2022 a donc incité à réfléchir à cet enjeu.

### Source d'eau sur le territoire communal

Les sources d'eau sises à Belmont ne sont pas connectées au réseau public. Elles sont privées et gérées par les ayants-droits. Une éventuelle pollution de ces sources n'a donc pas d'impact sur la qualité de l'eau du réseau collectif. Par ailleurs, un plan d'urgence en cas de pollution, notamment de pollution du réseau collectif, existe sous forme de document électronique. Il est évolutif, réservé à un usage interne et ne peut pas être distribué.

### Consommation moyenne d'un ménage

Page 85, le rapport de gestion de la Municipalité indique que la consommation moyenne d'un ménage étant de 3'500 kWh, la réinjection d'électricité sur le réseau par les détenteurs d'installations solaires photovoltaïques permet de couvrir l'équivalent de la consommation annuelle de 146 ménages. Le calcul est le suivant :  $512'309 \text{ kWh réinjectés (produits par 116 installations)} / 3'500 \text{ kWh} = 146 \text{ ménages}$ . Or, cette moyenne de 3'500 kWh n'inclut pas le chauffage et l'eau chaude, ce qu'il convient de mentionner afin de n'induire personne en erreur.

Questionnée sur ce point, la DTSI a répondu par écrit comme suit : « Il s'agit d'installations photovoltaïques donc en relation avec l'électricité et non de thermiques en relation avec la production d'eau chaude ». Or, bien que les panneaux solaires photovoltaïques produisent certes de l'électricité, une partie substantielle de cette électricité est d'ordinaire utilisée pour produire de la chaleur. Cette électricité est ainsi utilisée dans les boilers électriques (de l'ordre de 2'000 kWh par an) ou dans des boilers équipés d'une pompe à chaleur (qui consomment sensiblement moins). Enfin, elle l'est lorsque le système de chauffage est une pompe à chaleur (les rendements de ce type de matériel sont très variables, mais leur consommation d'électricité se compte systématiquement en milliers de kWh par logement). Ainsi, on consomme énormément d'électricité pour produire de la chaleur.

On comprend à ces commentaires que la consommation d'électricité liée à la production d'eau chaude et de chaleur modifie complètement la perspective, ce qu'il faut dès lors impérativement indiquer lorsqu'on donne des consommations moyennes, comme cela se fait d'ordinaire dans la documentation officielle (par exemple, celle de l'OFEV). Dans les faits, les 521'309 kWh réinjectés sur le réseau ne couvrent que les besoins hors chauffage et eau chaude de l'équivalent 116 ménages. On notera en passant que l'autoconsommation des installations photovoltaïques étant en moyenne

d'un tiers, et la plupart des ménages ayant ce type d'installation ayant aussi des systèmes équipés de pompes à chaleur, il serait erroné de croire que la production réinjectée va couvrir la consommation de 146 ménages supplémentaires. En réalité, la quantité d'électricité réinjectée sur le réseau est consommée à d'autres moments par ceux qui la réinjectent. Le plus souvent, la consommation d'électricité totale des ménages producteurs est même supérieure à leur production totale.

### **Prix de rachat du courant solaire**

Il serait intéressant de disposer de ce prix, de manière à mieux comprendre l'écart entre lui et le prix de vente. La Municipalité étudiera la possibilité d'un tel ajout pour le rapport 2023

### **Compteurs d'eau de nouvelle génération et pertes d'eau sur le réseau**

La différence entre les quantités d'eau qui entrent sur le réseau communal et celles qui sont facturées au consommateur est importante. De nouveaux compteurs, à télérelève, seront graduellement installés afin de mieux détecter les fuites sur les raccordements privés et ainsi de limiter les pertes. La Municipalité va ouvrir un appel d'offres pour ces compteurs en 2023, en vue d'équiper tous les raccordements en 2024.

### **Limitation de vitesse à 30km/h sur le Burenoz**

Une fois le régime des 30 km/h mis en place, la question de dispositions additionnelles pour faire respecter la limitation de vitesse se posera. Il y sera répondu comme suit : des mesures de vitesse seront faites et si plus de 15% d'entre elles dépassent la limite, alors des moyens de minimiser ces dépassements seront étudiés.

### **Entretien différencié des espaces verts**

Ce mode d'entretien repose sur l'abandon des produits phytosanitaires, sur le respect d'un calendrier de fauche mieux adapté à la faune et à la flore, ainsi que sur des mesures prises contre les plantes néophytes envahissantes et les plantes problématiques pour l'agriculture. Le détail de ces tâches est entre les mains du personnel communal, rattaché à la DTSI. Par ailleurs, des panneaux explicatifs seront disposés dans les secteurs concernés pour renseigner le public sur l'entretien différencié. Le rapporteur souligne la pertinence de ce choix, ce type d'entretien étant encore parfois mal compris du public. Il salue de plus l'effort accompli par les employés communaux, dont la motivation et les compétences jouent à l'évidence un rôle essentiel dans ce processus.

## **V. DUD – DIRECTION DE L'URBANISME ET DES DOMAINES**

### **Personnel**

La partie « urbanisme » de la DUD a été impactée dans son fonctionnement en particulier par le départ à la retraite de Monsieur Gamboni dans le courant de l'année 2022, son successeur n'ayant pris ses fonctions que bien plus tard. Mme Schiesser a donc dû assurer beaucoup de tâches opérationnelles.

Voyons ci-après quelques dossiers que nous avons étudiés plus spécialement, les autres n'ayant pas suscités de questions particulières.

### **Service de contrôle des citernes**

Nous avons souhaité savoir si ce registre permet à la Municipalité de tirer des informations utiles à la communauté ? Il nous été répondu que le seul usage fait par l'administration communale de ce registre est de rappeler aux propriétaires de citernes à mazout leur obligation de contrôle une fois tous les 10 ans.

### **Commission municipale d'urbanisme**

Les membres de cette commission chargée d'épauler et conseiller la Municipalité lors de prise de décisions complexes a été nommée en 2021 pour la durée de la législature. Vous en retrouvez la composition nominative dans le rapport de gestion 2021 en page 102. Seul Monsieur Laurent Huguenin, géomètre, exerce d'autres mandats pour la commune. La Municipalité y prêtant grande attention, le risque de conflit d'intérêts peut être considéré comme inexistant.

### **En Arnier III**

Il s'agit d'un dossier dont on doit tirer des enseignements pour l'avenir. Ce dossier est particulièrement complexe par différents aspects comme l'importance du projet, les contraintes législatives, toujours plus nombreuses au niveau cantonal, les divergences de vue et attentes légitimes des divers protagonistes, en l'occurrence le propriétaire de la parcelle et son projet, les voisins, la Municipalité, le Conseil communal et ses commissions idoines.

Il nous paraît donc opportun que la communication et surtout l'information puissent être encore mieux intégrées dans ce genre de projet afin que chacun puisse intervenir au moment adéquat et ainsi favoriser des relations sereines tout au long du processus.

L'intégration encore plus fréquente de spécialistes nous paraît également nécessaire.

Nous souhaitons que cette approche puisse être envisagée lors de la mise en route de futurs projets importants afin d'éviter dégât d'image et perte de rentrées fiscales par des retards dans la réalisation des projets.

## Plan de quartier du Signal

La mise en « stand-by » d'un nouveau plan pour un quartier presque totalement réalisé paraissant quelque peu incongrue, nous avons interrogé la Municipalité. Nous vous livrons in extenso sa réponse : « *Tous nos efforts se sont concentrés sur le PACom, dès lors qu'il s'agissait de modifications minimales pour un plan de quartier déjà construit* ». Nous aurons certainement l'opportunité de finaliser ce plan de quartier en 2023.

## Plan d'affectation « Rueyres 2 »

Sans présager du contenu d'un prochain préavis, nous aimerions insister sur la problématique mentionnée en dernière ligne du rapport de la Municipalité, à savoir les voies d'accès, actuellement à peine suffisantes pour la population de Rueyres et ses environs proches ainsi que la mobilité dans le périmètre.

## PACom

La séance du 27 mars 2023 entre la Municipalité et les autorités cantonales a-t-elle eu lieu et qu'en est-il ressorti ?

*Réponse de la Municipalité : la séance a bien eu lieu mais sa teneur est toujours sous embargo, le temps d'informer les propriétaires concernés. Quant aux CHF. 41'927,60 dépensés en 2022, il s'agit d'interventions d'Urbaplan pour l'examen des parcelles touchées par du dézonage et aux divers réunions (Municipalité et Services cantonaux) qui ont été nécessaires.*

Nous avons aussi tenté de comprendre les causes principales des innombrables rebondissements dans l'élaboration de ce PACOM, tentative d'élaboration qui a été initiée, nous vous le rappelons, il y a presque 20 ans et qui a déjà englouti près de CHF. 400'000.- du ménage communal en frais divers.

Nous ne pouvons pas revenir en détail sur toutes les causes de ces rebondissements, mais elles sont dues principalement au fait que la législation change en permanence et qu'en fonction de ces modifications, tout le dossier a dû être remis sur le métier, faute d'avoir eu la possibilité ou la volonté politique durant ces années de figer des étapes intermédiaires.

L'acceptation d'un futur préavis par le Conseil communal permettrait la réalisation en 2023 de certains projets publics et privés, projets bloqués depuis bien trop d'années !

Une fois cette étape franchie, notre Municipalité, pourra relancer un prochain projet de PACOM qui ne manquera pas, nous l'espérons, d'améliorer encore certaines conditions-cadres, en particulier au niveau du volet de la densification. Nous suggérons aussi à notre Municipalité d'informer très régulièrement le Conseil communal, voire la population, de l'avancée du futur dossier.

## **Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments+ (CECB+)**

Il s'agit d'un CECB complété par un rapport de conseil. Trois variantes personnalisées sont proposées en vue d'une rénovation énergétique complétée d'une liste concrète de mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique. C'est sur cette base établie en 2022 que la Municipalité va plancher et devoir prioriser les travaux qui s'annoncent d'ores et déjà très importants sur les enveloppes thermiques, les vitrages et les toitures de divers bâtiments communaux.

## **Conciergerie**

La Municipalité nous a confirmé que l'externalisation de l'ensemble des travaux de nettoyage sera faite au fil du départ des employés communaux concernés. Du reste, le nettoyage de quasiment toutes les structures d'accueil (CVE et UAPE) a déjà été externalisé.

## **Collège**

Questionnée au sujet de fuites du toit du collège, il nous a été répondu qu'après les pluies de ces premiers mois 2023, aucune nouvelle fuite n'a été détectée et donc que le problème semble résolu ! L'avenir devra confirmer ce qui n'est encore qu'une impression !

## DECHARGE

La CG, unanime, remercie chaleureusement la Municipalité pour son rapport de gestion, qui comprend une présentation claire des très nombreuses tâches et activités qu'elle a accomplies au cours de l'exercice 2022.

De plus, la CG aimerait aussi remercier la Municipalité ainsi que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui ont œuvré pour le bien de la commune et de ses citoyens avec beaucoup de professionnalisme et d'engagement dans un environnement parfois difficile. Nous souhaitons aussi une belle retraite à toutes les personnes concernées, avec nos sincères remerciements pour tout le travail accompli durant de nombreuses années.

Elle remercie également la Municipalité ainsi que l'ensemble de l'administration communale pour leur disponibilité et leur volonté de nous apporter un maximum d'informations à même d'assurer notre compréhension la plus complète que possible sur les sujets traités.

La CG vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le Rapport de gestion et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2022.

Belmont-sur-Lausanne, le 28 mai 2023

Pour la CG:

Axel Boggio, Président

Frédéric Michaud

Christian Nicolet

Alfred Roth

Marc-André Weber